

Lire quotidiennement dans les écoles primaires et secondaires

Guide à l'intention
du personnel scolaire



Introduction

Le 6 février 2008, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lançait le Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire. Elle s'adressait alors à tous les intervenants et intervenantes qui peuvent, de près ou de loin, contribuer à l'amélioration de la maîtrise du français chez les jeunes. Elle les invitait à se mobiliser pour faire la promotion d'une langue de qualité et pour mettre en place des moyens d'action variés.

Le plan d'action comprend vingt-deux mesures qui appellent les enseignantes et enseignants, les écoles, les commissions scolaires, le Ministère et les universités à unir leurs efforts. L'un de ses axes est de valoriser la place du français à l'école, notamment par la pratique régulière de la lecture¹.

Le Ministère présente ici un guide destiné aux gestionnaires et aux enseignantes et enseignants qui auront à instaurer une période de lecture quotidienne à l'école à compter de septembre 2008. Ce document vise à aider le personnel scolaire à concevoir et à mettre en œuvre les moyens que chacun considère les plus adéquats dans le contexte de son école.

1. Lire chaque jour

Lire doit désormais faire partie de la réalité quotidienne des élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Un moment doit être consacré, en effet, à une activité au cours de laquelle les élèves peuvent s'adonner à une lecture de leur choix, que ce soit un livre, une revue, un journal, une bande dessinée ou tout autre type d'écrit.

• *Lire pour le plaisir*

L'instauration d'une période de lecture quotidienne permettra à l'élève d'expérimenter le plaisir de la lecture et d'y prendre suffisamment goût pour devenir un lecteur assidu, capable de s'intéresser à différents types d'ouvrages et de littératures.

• *Lire pour apprendre*

Toutes les disciplines demandent de savoir lire. Que ce soit pour résoudre un problème, accomplir une procédure, analyser une situation ou chercher une information, la compétence en lecture est à la base même des apprentissages. C'est pourquoi l'instauration d'une activité quotidienne de lecture doit concerner l'ensemble de l'école et, par conséquent, déborder le cadre de la classe de français.

• *Lire pour réussir*

La réussite scolaire est fortement influencée par les habiletés des élèves en lecture. Dans ce contexte, accorder une place privilégiée à la lecture, comme école, c'est envoyer aux élèves et à leurs parents un message clair que la compétence en lecture constitue une priorité institutionnelle.

2. Des conditions pour instaurer des activités de lecture quotidienne

• *Établir un leadership clair*

La directrice ou le directeur d'école a la responsabilité de veiller à la mise en place d'une activité de lecture quotidienne en collaboration avec le personnel enseignant. Elle ou il doit assumer cette responsabilité de manière à favoriser, au sein même de l'école, le développement d'une vision commune et partagée de l'importance de la lecture. À cet égard, on peut créer un comité responsable de la mise en œuvre de l'activité de lecture ou utiliser les structures déjà en place dans l'école, réaliser des activités particulières, par exemple un club de lecture, ou organiser des activités qui soutiennent le projet (activité de fin d'année, remise de certificats).

1. Il s'agit de la deuxième mesure du plan d'action : « Une plage horaire consacrée à la lecture devra être prévue quotidiennement par les écoles. »

- ***Impliquer l'ensemble du personnel de l'école***

Le projet de lecture quotidienne concerne l'école dans son ensemble et non seulement les enseignantes et enseignants de français, en ce qui a trait aux écoles secondaires. C'est donc l'ensemble du personnel qui est appelé à mettre en place les conditions nécessaires à la lecture quotidienne dans l'école.

L'enseignante ou l'enseignant a la responsabilité de choisir les modalités qui lui semblent les plus appropriées au regard des objectifs poursuivis en classe.

- ***Établir des stratégies propres à chaque établissement***

Parce qu'elle constitue une responsabilité de chaque école, l'activité de lecture quotidienne doit s'intégrer à son projet éducatif et à son plan de réussite. C'est pourquoi les modèles d'organisation peuvent prendre des formes variées, adaptées à la réalité de chaque milieu scolaire. Par exemple, les enseignants d'une école secondaire prennent en charge l'activité de lecture à tour de rôle, au début de leur cours, et les enseignants d'une école primaire mettent en œuvre l'activité au même moment dans la journée.

- ***Miser sur la régularité***

Le caractère quotidien de cette mesure en fait la force. C'est pourquoi, même si elle peut se dérouler à divers moments de la journée, la période de lecture quotidienne ne doit pas être régulièrement bousculée par d'autres impératifs.

De la même façon, l'élève recevra d'autant plus clairement le message que son école fait de la lecture une priorité qu'il verra cette activité mise en place avec rigueur par l'ensemble du personnel de l'école et du personnel enseignant.

- ***Favoriser la participation des élèves***

Chaque élève a la responsabilité de ses choix de lecture, qui peuvent être faits parmi tous les types d'écrits. La supervision du personnel enseignant s'exerce au regard des valeurs affichées dans le projet éducatif de l'école.

On peut encourager les élèves à préciser leur intention de lecture avant d'aborder un texte. Par exemple, à l'enseignement primaire, connaître l'habitat de certains animaux ou les sports pratiqués aux Jeux olympiques; à l'enseignement secondaire, mieux connaître un auteur en lisant plusieurs de ses livres.

- ***Offrir aux élèves des ressources de qualité***

La collection de la bibliothèque de l'école constitue un outil privilégié pour la mise en œuvre de la mesure sur la lecture.

Le Ministère offre aussi des ressources sur son site Internet. À cet égard, le site *Livres ouverts* donne des suggestions pour favoriser le développement d'habitudes de lecture chez les jeunes et fait la promotion d'articles, de revues, de textes, de livres et de sites Internet qui traitent de la lecture. De plus, la section Florilège, incluse dans le site Internet dédié au Plan d'action sur la lecture à l'école, présente quelques exemples de pratiques gagnantes en matière de lecture.

L'école aura toutefois le souci de ne pas obliger les parents à déboursier des sommes additionnelles pour l'achat de livres ou de revues. À cet égard, la fréquentation des bibliothèques, notamment, demeure une avenue à privilégier.

3. Un engagement nécessaire des parents et de la communauté

En complément aux activités de lecture réalisées par les enseignantes et les enseignants, le soutien des parents apparaît nécessaire pour que soit développé et renforcé le goût de la lecture chez les élèves. Le comité de parents de la commission scolaire et le conseil d'établissement peuvent jouer à cet égard un rôle important en informant les parents, notamment en ce qui concerne les modalités que l'école et les enseignants auront choisies pour mettre en place des activités de lecture quotidienne.

La bibliothèque municipale pourrait être informée de la mise en place du projet de lecture à l'école et ainsi pouvoir soutenir les jeunes et le personnel enseignant pour l'emprunt de livres.

Vous pouvez partager des idées concernant la lecture quotidienne. Ces idées pourront être ajoutées au site Internet que le Ministère a mis en place (www.mels.gouv.qc.ca/ameliorationfrançais) et elles pourront inspirer d'autres enseignantes et enseignants.

Éducation,
Loisir et Sport

Québec 

www.mels.gouv.qc.ca